

Cérémonie Républicaine de Remise des Cartes Électorales
Ghislain CHASSARY - Maire de ROUSSON
Samedi 26 Mars 2022

Je suis, avec le Conseil Municipal, heureux de vous accueillir dans notre maison commune, pour procéder officiellement à un acte civique et particulièrement symbolique : vous remettre votre 1^{ère} carte d'électeur.

Votre présence, démontre un engagement citoyen et votre volonté de participer à la vie Républicaine de notre pays.

Ce n'est qu'un début !

Aujourd'hui, avec ce bout de papier désuet qu'est la carte électorale, vous obtenez le droit de vote, le droit d'exprimer par une voix, votre voix, mais surtout votre choix et rejoindre ainsi cette dynamique collective qui existe lors de chaque élection, locale, nationale et européenne.

C'est évidemment important d'avoir une carte d'électeur, mais il est encore plus important de l'utiliser ! Elle ne s'use pas et elle est renouvelée régulièrement.

Je souhaite évidemment que vous ne tombiez pas dans l'écueil de l'abstention.

Sur cette carte que nous allons vous remettre, dans quelques minutes, vous pourrez lire notre devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité.

La Liberté, valeur essentielle sans laquelle, justement, nous ne pourrions pas nous exprimer et choisir notre avenir, ce qui se passe actuellement aux portes de l'Europe en est l'exemple. L'Égalité, car chaque citoyen dispose des mêmes droits et devoirs devant la Nation, et chaque voix compte !

La Fraternité enfin, qui nous rappelle que nous sommes tous des êtres humains qui doivent se respecter et s'écouter.

Le droit de vote est accordé dans notre pays à toute personne majeure de nationalité française, sans distinction de sexe, d'origine ou de religion et disposant de ses droits civiques.

Ce droit, inscrit dans la constitution, est également un devoir nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre pays.

Mais, pour arriver à cet acquis considérable qui n'est encore qu'un lointain rêve dans certaines parties du monde, il a fallu que des hommes et des femmes se lèvent et obtiennent parfois dans le sang le droit de faire entendre leur voix.

Historiquement, l'origine du vote remonte à l'antiquité, mais ce droit ne concernait alors que les hommes les plus influents et les plus aisés.

La 1^{ère} Constitution a été rédigée pendant la Révolution Française, en 1791. Elle prévoyait un droit de vote uniquement pour les hommes de plus de 25 ans, payant un impôt, et qui avaient ainsi le droit d'élire d'autres électeurs qui, à leur tour, élaient des députés.

En 1848, la 2^{ème} République proclama à sa naissance un droit de vote pour tous les hommes majeurs à l'exception des militaires.

Il faudra attendre le 21 avril 1944, pendant la seconde guerre mondiale, pour qu'une ordonnance du gouvernement provisoire de la République, signée à Alger par le Général de Gaulle, accorde le droit de vote aux femmes.

Cette ordonnance fait des Françaises des Citoyennes à part entière : elles peuvent voter mais également être élues.

Un droit que les femmes néo-zélandaises, par exemple, purent bénéficier dès 1893 ! La

patrie des droits de l'homme n'a effectivement pas toujours été exemplaire en ce qui concerne les droits de la femme !

En avril 1945, les femmes se rendront donc aux urnes pour la 1ère fois, et massivement, lors des Élections Municipales.

Le 5 juillet 1974, au début du septennat du Président Giscard d'Estaing le droit de vote et la majorité légale sont ramenés de 21 à 18 ans.

Vous pouvez constater que le droit de vote qui permet la démocratie a été obtenu après plusieurs siècles de combat.

N'oublions pas que dans le monde, des hommes et des femmes meurent encore pour obtenir cette liberté de choisir.

Ainsi, c'est vous tous et toutes qui serez appelés à vous exprimer désormais.

Voter n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir, celui de défendre les principes fondamentaux de notre République que vous trouverez dans le livret du citoyen que nous allons vous remettre avec votre Carte d'Électeur

Être pleinement citoyen, c'est aussi comme le disait le Président Kennedy ne pas uniquement se demander ce que votre pays peut faire pour vous, mais aussi ce que vous pouvez faire pour votre pays !

Faites usage de ce droit de vote : il ne faut pas laisser les autres s'exprimer pour soi, choisir pour soi, décider à sa place !

Faites entendre votre voix !

Des élections, ce sont des électeurs mais ce sont aussi des personnes qui tiennent les bureaux de vote ; ce sera le cas bien sûr, lors des élections Présidentielles des 10 et 24 Avril prochain et des élections Législatives des 12 et 19 juin.

Je souhaiterais, sincèrement, avec le Conseil Municipal, que certains d'entre vous soient présents durant la journée, éventuellement le soir pour le dépouillement, pour ainsi voir l'autre côté des choses et participer au scrutin d'une autre façon.

N'hésitez donc pas à être à nos côtés aux côtés de notre Démocratie...

On compte sur vous !

Je vous remercie